

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 44 (1915)

Heft: 13

Artikel: L'école primaire en Allemagne [suite et fin]

Autor: Bondallaz, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIV^{me} ANNÉE. **N^o 13.** **1^{er} JUILLET 1915.**

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : **3 fr.** ; par la poste : **20 ct.** en plus. — Pour l'étranger : **4 fr.** — Prix du numéro : **20 ct.** Prix des annonces : **15 ct.** la ligne de 5 centi mètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le D^r Julien Favre, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.**

Pour les annonces, écrire à **M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg**, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à **l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.**

Le Bulletin pédagogique paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.

SOMMAIRE. — *L'école primaire en Allemagne (suite et fin). — Les œuvres sociales de l'école (suite). — Caisse de retraite du corps enseignant (suite et fin). — Le devoir présent en Suisse (vers). — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis.*

L'école primaire en Allemagne

(Suite et fin.)

Programmes démesurément élargis, méthodes rigides à l'excès, enseignement trop mécanique : telles sont les lacunes de l'école populaire allemande, lacunes que corrigent, en partie, il est vrai, les cours postscolaires et professionnels. Conclusion : tout en demeurant considérable, le prestige de l'école primaire allemande a été quelque peu surfait.

Des instituteurs nous diront tout d'abord qu'ils jouissent d'une situation matérielle enviable. « Dans la plupart des Etats, ils arrivent à des traitements de trois à quatre mille

francs. De plus, ils touchent dans certaines communes des suppléments de solde respectables, variant de mille à deux mille francs. Ajoutez à cela les cours du soir, ou les cours postscolaires, rétribués à raison de 125 francs l'heure hebdomadaire. Dans les communes rurales, l'instituteur exerce, presque toujours, les fonctions de greffier et d'organiste, ce qui lui rapporte encore de sérieux revenus accessoires ; de plus, le logement lui est fourni gratuitement, du bois en quantité suffisante lui est offert, sans compter les cadeaux en nature qu'il reçoit. »

Tout compte fait, cela représente un traitement global fort rondelet ; nous nous en contenterions volontiers. Dans quelques Etats, en Prusse, dans le grand-duché de Bade, etc., les instituteurs n'ont pas épousé toutes leurs revendications à ce sujet ; malgré une rémunération plus que suffisante, ils obtiennent encore assez facilement satisfaction. C'est dire combien les autorités apprécient la tâche des éducateurs de la jeunesse. Pour être juste, nous devons ajouter que la besogne du maître d'école allemand est sensiblement plus absorbante que celle qui nous est imposée. L'horaire prévoit 32, voire même 36 heures d'enseignement par semaine. Bon nombre de classes accusent l'effectif formidable de 70 élèves et plus. Les fonctions de l'instituteur ne sont donc rien moins qu'une sinécure. Ne nous étonnons pas dès lors que ce dernier exige une rétribution convenable, proportionnée au dur labeur qui lui incombe.

L'enseignement primaire, en Allemagne, n'a pas à redouter une pénurie de fonctionnaires. Le nombre des candidats à l'Ecole normale est, chaque année, très élevé et permet de procéder à l'élimination par réduction de tous les sujets qui ne présenteraient pas les garanties morales, intellectuelles et physiques voulues. A sa sortie de l'école primaire, soit vers quatorze ans, le futur instituteur passe un examen pour être admis à l'école préparatoire, où il restera deux ans. Passé ce laps de temps, nouvel examen pour être reçu à l'Ecole normale, où les études sont de quatre ans. N'est donc pas instituteur qui veut ; les études sont plus longues et, partant, plus complètes que les nôtres, surtout en ce qui concerne les mathématiques, la physique, la chimie, le dessin et la musique. Malgré cette laborieuse préparation, les jeunes instituteurs insistaient, ces derniers temps, pour qu'on prolongeât encore la durée de leur formation en leur permettant de suivre, au moins pendant deux semestres, les cours de l'Université. Jusqu'ici les divers Parlements firent la sourde oreille, estimant sans doute que l'enseignement des premiers

éléments aux enfants du peuple n'exigeait pas une culture aussi étendue. Faux prétexte, à notre avis ; l'instituteur n'en saura jamais trop. Mais le principal obstacle à la réalisation du vœu louable formulé par les instituteurs brevetés provenait des milieux universitaires eux-mêmes qui voyaient d'un mauvais œil cette future ascension des « primaires » aspirant à leur niveau.

Battus sur ce terrain, les instituteurs ont obtenu une revanche au point de vue militaire. Le brevet de capacité délivré à leur sortie de l'Ecole normale ayant été assimilé au certificat de l'enseignement secondaire, ils eurent droit dès lors au volontariat d'un an et virent s'ouvrir devant eux la caste des officiers, généralement fermée, comme l'on sait, à tout ce qui n'est pas de souche aristocratique. Faveur insigne qui plaçait d'emblée l'instituteur à une place en vue dans la hiérarchie sociale, si nettement délimitée en Allemagne. « L'instituteur allemand est, enfin, devenu un agent politique de premier ordre. Il entre dans les organisations politiques, où on lui fait le meilleur accueil ; il parle dans les réunions publiques, il brigue les mandats électifs. »

Après l'instituteur officier, voici venir l'instituteur politique. Ces deux derniers termes s'accouplent mal. Chez nous, du moins dans le canton de Fribourg, les politiciens ne sont pas instituteurs, et les instituteurs, de par les fonctions qu'ils remplissent, ne sauraient descendre en lutteurs dans l'arène politique. Chacun son métier, dit le proverbe, et les vaches seront bien gardées. Tous les traités de saine pédagogie conseillent à l'instituteur de rester plutôt en dehors des âpres luttes de parti où sont aux prises les ambitions et les appétits des hommes. En tant que citoyen, le maître d'école peut avoir ses opinions personnelles ; il pourra même, au besoin, les exprimer modérément, en faire valoir la justesse, rien de plus, rien de moins. Ce sera pour lui tout profit en considération aux yeux des parents, ceux-ci étant censés appartenir à des partis politiques différents. Par conséquent, bien mal inspiré serait le gouvernement qui obliguerait les instituteurs à s'affubler de la houppelande du courtier politique.

Somme toute, en Allemagne, l'instituteur est « quelque chose ». L'auréole pédagogique, scientifique, militaire et politique qui l'environne force nécessairement l'attention. Les groupements professionnels d'instituteurs sont une puissance avec laquelle le pays doit compter. Tandis qu'en France (et même ailleurs), certaine presse, certains écrivains et romanciers ne perdent pas une occasion de dauber sur le

primaire, de ridiculiser le « pense-petit », le « maître Aliboron » (ces aimables épithètes ont servi de titre à des articles), les journaux, revues et productions littéraires allemandes sont unanimes à rendre hommage à la noble tâche des éducateurs du peuple.

Patriote ardent, mais trop imbu de la supériorité de sa race et de sa culture, raide et méthodique par goût, actif, « bûcheur », telle nous apparaît, esquissée à grands traits, la physionomie intellectuelle et morale du type de l'instituteur primaire d'au delà du Rhin.

A. BONDALLAZ, *instituteur.*



Les œuvres sociales de l'école

(Suite.)

II. ŒUVRES ANNEXES DE L'ÉCOLE

1^o Protection de la première enfance

Passons en revue maintenant, en nous bornant à quelques points seulement, les œuvres multiples qui, gravitant autour de l'école, lui aident à accomplir sa mission et sont comme le fleuron de sa couronne. L'essor pris en Suisse par les œuvres de bienfaisance scolaire et sociale est vraiment merveilleux. Partout, les autorités scolaires et les particuliers favorisés des dons de l'intelligence et de la fortune se sont préoccupés de l'avenir de l'enfance malheureuse, celle qui souffre physiquement et moralement. Tous ces nobles efforts répondent bien à la magnifique devise que nous lisons au bord d'une feuille volante, trouvée à l'Exposition : « Ce n'est pas son argent qui est le capital d'un Etat, ce sont ses hommes. » Aussi a-t-on avec raison voué des soins particuliers à l'enfance dès l'âge le plus tendre ; qu'il nous suffise de citer, pour le prouver, l'Association centrale suisse des Crèches, qui résume comme suit la triple tâche qu'elle s'est imposée : 1^o Lutte contre la mortalité infantile par le relèvement et l'amélioration des crèches ; 2^o instruire par l'exemple les parents sur les soins à donner aux enfants ; 3^o éclairer ses membres sur les exigences de l'hygiène et de la pédagogie au moyen de son organe le *Krippenbericht* (*Rapport des crèches*).